



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR dûment convoqués le 06 Août 2019 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 4 Septembre 2019 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Aimé DAGORN, 1^{ER} Vice-Président (arrêté de délégation du 09 Juillet 2019 visé le 10 Juillet 2019).

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Aimé DAGORN, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - François PRIGENT, *Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté* - Yvon LE BIANIC, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Patricia LE GOAS, *Vice-Présidente SMITRED, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre LE ROY, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jean-Pierre MORVAN, *Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté* - François LE MARREC, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jacques ROBIN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Mme Brigitte LE SAULNIER, *déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard KERNEC, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Daniel MERRIEN, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* - André GUILLEMOT, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Eric ROBERT, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Gérard LE CABEC, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Franc TANGUY, *Délégué suppléant, SMICTOM du MENEZ-BRE.*

ASSISTAIENT :

M.M. Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Thomas MICHEL, *LANNION-TREGOR Communauté* - Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* - Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* - Maxence DANIEL, *SMITRED Ouest d'Armor* - Jean-Christophe STUCKY, *IFB Environnement* - Maxime STUCKY, *IFB Environnement.*

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Jean-Yves MENOY, *Président du SMITRED OUEST D'ARMOR - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Marcel PRAT, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Jean LE MERDY, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Jean-Paul LE LOUET, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Jean-François LE BESCOND, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Jean-Claude JEGOU, Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE - Jean-Yves KERAUDY, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Gérard QUILIN, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LOZAC'H, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Marie-France GAULTIER, Déléguée suppléante, LANNION-TREGOR Communauté - Alain LACHIVER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Guy FOUNTAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cindérella BERNARD, Présidente du SMICTOM du MENEZ-BRE - Benoît DANIEAU, SMICTOM du MENEZ-BRE - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Anne-Laure LAMANDE, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre LE ROY.

Monsieur Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président précise qu'en l'absence du Président et que conformément à l'arrêté de délégation, il préside la séance. Il remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - POINTS SUR L'EVOLUTION DES TONNAGES

Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président demande à Franck LE NORMAND de présenter l'évolution des tonnages d'août 2017 à juillet 2018 comparés à la période août 2018 à juillet 2019.

Franck LE NORMAND commente le diaporama. Sur les OMr il y a une érosion. Sur la collecte sélective, elle est plus légère mais devrait se résorber en fin d'année.

Pour les végétaux et les encombrants, la baisse est très légère surtout qu'en parallèle le tonnage des plastiques durs augmente même si les tonnages de plastiques collectés ne sont pas encore à la hauteur des attentes (35 % objectif atteint).

Le bois est toujours en forte augmentation (+ 8,16%). Suite au retrait des bennes plâtres effective dans la quasi-totalité des déchèteries en mars 2019, les tonnages sont en fortes baisse sur un an, à - 36,23%, tandis qu'à l'inverse, grâce à la généralisation des bennes placo valorisable, ce tonnage est en hausse de + 14,82%. Il faut poursuivre les efforts de rationalisation de la gestion des plâtres et placo valorisables.

Julie LE BIZEC s'interroge sur l'effet du plâtre en incinération.

Dominique BARDINI attend le retour des analyses de mâchefer. Le souci est l'empoussièrement du quai qui lors de la dernière visite pour la qualification 50 001 était une non-conformité (rappel : perte de la 50 001 équivaut à la perte de 10€/T). Des techniques de dépoussiérage sont à l'étude.

II - ETUDE COMPAREE BROYAGE ET CRIBLAGE BOIS EN ELECTRIQUE OU THERMIQUE

Le Vice-Président souhaite un rappel des différents projets actuels concernant le bois.

Dominique BARDINI rappelle les 4 projets en cours :

- 1) Projet de déménagement de la plateforme bois actuelle en raison du risque incendie. Une réserve foncière étant disponible.
- 2) Projet d'acquisition d'un broyeur et d'un crible en raison de la hausse d'activité qui ont été budgétisés cette année.
La délibération d'acquisition qui était à l'ordre du jour a été retirée. Une présentation sur la pertinence du type d'énergie (électrique ou thermique) de ces engins est à l'ordre du jour.
- 3) Projet de centre de tri et de préparation du bois.
- 4) Projet chaufferie GPA.

Mme Brigitte LE SAULNIER Déléguée de GPA indique que l'étude est en cours et que les résultats de la faisabilité seront connus en fin d'année.

Maxence DANIEL, stagiaire au SMITRED présente l'étude comparative entre procédé thermique et électrique. En conclusion, d'un point de vue économique, lorsque la mobilité ne s'avère pas utile, tout plaide en faveur d'un entraînement électrique.

III - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'UNITE DE PREPARATION DE BOIS ENERGIE ET DE SURTRI DES PLASTIQUES DURS

Le Président expose que la délibération a été retirée de l'ordre du jour mais compte-tenu des délais, il propose de demander les subventions même si le projet n'a pas encore été débattu.

Mme Brigitte LE SAULNIER, Déléguée de GPA, donne son accord pour les demandes de subventions mais précise bien que cela ne vaut pas accord du projet.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'ADEME et de la REGION pour la réalisation de ce projet du SMITRED.

IV - MISE EN CONFORMITE DU LAGUNAGE DU SITE DE COMPOSTAGE DE PLEUMEUR-BODOU

4.1. PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS PAR LE CABINET IFB ENVIRONNEMENT

Dominique BARDINI rappelle le contexte par la mise en demeure de la DREAL suspendue à la condition qu'une étude soit menée dans des délais très courts.
En conclusion, parmi les MTD (Meilleurs Techniques Disponibles), la meilleure solution pour une amélioration des performances de traitement des effluents de Pleumeur-Bodou serait les boues activées – TFC estimé à un coût d'investissement de 549 050 € HT avec une subvention possible de 30 % par l'Agence de l'eau et un coût d'exploitation de 38 789 €.

L'étude sera prochainement envoyée à la DREAL. Le Président demande à ce qu'une rencontre soit organisée afin d'adapter les marchés selon les retours de la DREAL.

4.2. LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du réexamen des installations de traitement des déchets imposé par le nouveau BREF TRAITEMENT DES DECHETS paru au mois d'août 2018 et auquel l'UCOM est assujettie sous la rubrique IED 3532 (Industrial Emissions Directive), des travaux de mise en conformité des installations de l'UCOM s'avèrent nécessaires.

Les prescriptions à atteindre ont été précisées par l'INERIS à qui le SMITRED a confié la réalisation du dossier de réexamen transmis en DREAL à l'échéance réglementaire du 17 août dernier et complété par une définition des travaux prévisionnelle concernant la mise en conformité du dispositif de lagunage par la société IFB ENVIRONNEMENT.

Au vu de la présentation la société IFB ENVIRONNEMENT, le Président propose de recruter une assistance à maître d'ouvrage pour l'établissement d'un marché de travaux pour la mise en conformité du dispositif de lagunage selon les prescriptions de IFB ENVIRONNEMENT et de faire une demande de subvention pour ces travaux auprès de l'agence de l'eau.

Les autres travaux nécessaires pour atteindre les prescriptions du rapport de l'INERIS et concernant les flux canalisés des installations seront traités dans le cadre de marchés spécifiques et devront être finalisés pour le mois d'août 2021 selon l'échéancier du BREF TRAITEMENT DES DECHETS.

Par ailleurs, le rejet liquide du site se doit d'être réduit notamment en période estivale, imposant un dispositif d'arrosage performant en plateforme. C'est pourquoi le Président propose de lancer un marché alloti sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la mise en conformité du site de compostage avec l'allotissement suivant :

Lot 1 : dispositif d'arrosage en plateforme et reprise des lixiviats de casiers

Lot 2 : mise en conformité du dispositif de lagunage

Lot 3 : traitement des COV sur flux canalisés

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'AGENCE DE L'EAU pour les travaux de mise en conformité du dispositif de lagunage.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises pour l'ensemble des lots consultés par appel d'offres ouvert.

- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - MARCHES :

5.1. ATTRIBUTIONS

5.1.1. CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE : ATTRIBUTIONS LOTS N°2 et N°5

Le Président précise que par délibération du 22 Mai 2019, il a été décidé de lancer une consultation allotie sous la forme d'une procédure adaptée dans le cadre des travaux de construction d'un hangar destiné au stockage de matériel.

Le Président rappelle que les lots n°2 et n°5 de cette opération avaient été déclarés infructueux par délibération du 3 juillet 2019 et qu'il avait été décidé de relancer ces lots.

Suite à la relance de cette consultation, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 31 juillet 2019 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu les classements suivants pour les lots de l'opération :

LOT N° 2 : Charpente :

1. SATIM : 96 800.00 € HT
2. BAUME : 99 300.00 € HT
3. PCM : 97 609.79 € HT

LOT N° 5 : Couverture sèche / désenfumage :

1. PCB : 70 702.53 € HT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°2 « Charpente » l'offre de la Société SATIM pour un montant de 96 800 € HT, pour le lot n°5 « Couverture sèche / désenfumage » l'offre de la Société PCB pour un montant de 70 702.53 € HT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

5.1.2. TRAVAUX DE VRD ET PAYSAGERS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PLATEFORME BOIS A PLUZUNET ET TRAVAUX DIVERS DE VRD

Le Président précise que par délibération du 3 juillet 2019, il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée dans le cadre des travaux de VRD pour la création d'une nouvelle plateforme bois sur le site de Pluzunet.

La Commission des marchés délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 31 juillet 2019 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu les classements suivants :

1. COLAS variante 1 : 643 999.25 € HT
2. COLAS offre de base : 691 426.50 € HT
3. SETAP/SPTP variante 1 : 728 529.50 € HT
4. SETAP/SPTP offre de base : 753 855.50 € HT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

-DE RETENIR l'offre variante 1 de la Société COLAS pour un montant de 643 999.25 € HT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché et à procéder aux règlements correspondants.

5.2. AVENANTS

5.2.1. MARCHE « INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE CONVOYAGE ET SURTRI DES REFUS DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES » LEVEE TRANCHE OPTIONNELLE ET AVENANT N° 1

Le Président expose que faisant suite aux essais pilote réalisés chez TOMRA le 26 juillet dernier, le surtri des refus de tri mettant en œuvre une préparation en 3 flux distincts, un flux de fibreux destiné au compostage à l'UCOM préparé par tri optique, un flux de fines et un flux reste destiné à l'incinération, il y a lieu d'optimiser le surtri de ces refus au vu du projet de centre de tri du bois et plastiques en cours de définition, avec l'objectif de ramener le taux de refus du centre de tri des collectes sélectives actuellement de 20 % incinérable à un taux de refus de moins de 3 % incinérable.

Ces essais pilote ont permis tout d'abord de valider la faisabilité d'élaborer un flux de fibreux destiné au compostage par l'UCOM. Aussi le Président expose qu'il y a lieu de lever la tranche optionnelle de base du marché concernant l'adjonction d'un trieur optique.

Ils ont ensuite permis d'élaborer un flux reste constitué majoritairement de plastiques qui a fait l'objet d'un surtri complémentaire en vue de la production d'un flux CSR à très haut PCI par retrait du PVC et des métaux. L'échantillon reste sera renvoyé par TOMRA pour des analyses chimiques et de PCI, en vue de valider la faisabilité de constituer un flux CSR et de l'incorporer dans les entrants du projet de centre de tri du bois et plastiques en cours de définition.

L'entreprise AR-VAL ayant proposé par ailleurs de développer pour son propre compte une machine de tri robotisée qui pourrait être expérimentée sur le site de VALORYS et incorporée dans cette ligne de surtri, le Président propose d'accepter cette proposition et d'accompagner ce développement par la mise à disposition du personnel nécessaire en exploitation pour le suivi de ce développement par l'entreprise AR-VAL.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose d'accepter la proposition de l'entreprise AR-VAL et d'intégrer à ce projet la possibilité d'ajouter

ultérieurement une configuration machine incluant un robot de tri destiné au recyclage des quelques 300 t de matériaux valorisables encore présents dans les refus de tri de collecte sélective et d'aménager la possibilité de détourner le flux reste de l'incinération pour un surtri ultérieur dans la future installation de centre de tri bois et plastiques.

Cette optimisation du surtri des refus de tri telle qu'envisagée et devant faire l'objet d'investigations complémentaires concernant la faisabilité de production d'un flux CSR à partir du flux reste débarrassé des matériaux valorisables, s'inscrit dans la hiérarchie des modes de traitement du Grenelle de l'Environnement, privilégiant la valorisation matière, puis la valorisation organique, la valorisation combustible et enfin la valorisation énergétique, ramenant le taux de refus incinérable actuellement de 20 % à 3 %, soit 2 200 t de capacité d'incinération libérée.

C'est pourquoi, il y a lieu d'ajouter un système de convoyage des refus sous le trieur optique du marché en retour vers la fosse de réception de déchets avec un dispositif de tapis navette permettant le déversement du flux reste dans un box du centre de tri et de ménager les espaces nécessaires pour l'installation future d'une configuration machine incluant un robot de tri pour la captation des matériaux recyclables résiduels.

Ces travaux d'aménagements supplémentaires s'élèvent à 59 023,50 € HT, portant le montant total du marché à 792 878,20 € HT, représentant 8,04 % du montant de marché.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites pour l'optimisation du surtri des refus de tri.
- **D'AUTORISER** l'entreprise AR-VAL à installer et développer une machine de tri robotisée dans la zone logistique du centre de tri VALORYS
- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à ce marché, tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

5.2.2. AVENANT N°3 FOURNITURE ADDITIONNELLE DE CHALEUR A L'EARL HOUARA

Dans le cadre d'une extension de serre de 9 920 m² par l'EARL HOUARA dont la mise en service est programmée en janvier 2020, le Président expose qu'il y a lieu d'établir un avenant pour la fourniture additionnelle de chaleur pour le projet de serre légumière.

Il fait lecture de ce projet de contrat de fourniture de chaleur, qui propose une fourniture d'énergie clé en main à une puissance installée de 2 900 KW, sur la base d'un forfait énergétique de 4 100 MWh/an +/-10% pour la durée du contrat de base, avec une réservation par le SMITRED des quantités nécessaires pour un doublement de surface pendant une durée de 3 ans.

La fourniture de chaleur sera réalisée principalement à partir de l'hydro-condenseur avec un appoint au gaz de ville lorsque la puissance maximale du réseau de chaleur est atteinte, la chaudière gaz étant installée par le serriste dans sa serre.

Le prix du MW forfaitaire est de 18 € HT valeur octobre 2016, soit un montant de fourniture additionnelle de 73 800 € HT incluant l'amortissement des investissements réalisés pour le réaménagement du réseau de chaleur ainsi que la charge des intérêts afférents aux emprunts souscrits, les charges de fonctionnement, d'exploitation et d'entretien de ces nouvelles installations.

Le gaz consommé sera également facturé en sus à son coût de revient selon les modalités fixées dans le présent avenant, répercutant les conditions d'achat du gaz par le SMITRED par voie d'appel d'offres.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer l'avenant n°3 de fourniture de chaleur avec l'EARL HOUARA.

5.2.3. TRAVAUX DE VRD POUR LA CREATION D'UN SITE DE GESTION DES DECHETS A CALLAC - AVENANT N°1 AU LOT N°2 « ESPACES VERTS ET CLOTURES – SMITRED ET COMMUN »

Le Président expose que dans le cadre du marché attribué à la société JO SIMON SA, les 2 portails du centre de transfert de CALLAC sont prévus pour un fonctionnement manuel et qu'il convient de prévoir les aménagements et accessoires nécessaires à une motorisation ultérieure.

Le Président propose de procéder à la réalisation de ces prestations pour un montant de 2 250,00 € HT. Le montant cet avenant n°1 engendre une plus-value de 6.99 % du montant du marché de base. Le nouveau montant total du marché s'élève à 34 455,00 € H.T.

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Marché de base : | 32 205,00 € H.T. |
| - Avenant n°1 : | 2 250,00 € H.T. |
| Soit un montant total du marché de : | 34 455,00 € H.T. |

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

Le Président expose que dans le cadre du marché attribué à la société JO SIMON SA, les 2 portails du centre de transfert de CALLAC sont prévus pour un fonctionnement manuel et qu'il convient de prévoir les aménagements et accessoires nécessaires à une motorisation ultérieure.

Le Président propose de procéder à la réalisation de ces prestations pour un montant de 2 250,00 € HT. Le montant cet avenant n°1 engendre une plus-value de 6.99 % du montant du marché de base. Le nouveau montant total du marché s'élève à 34 455,00 € H.T.

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Marché de base : | 32 205,00 € H.T. |
| - Avenant n°1 : | 2 250,00 € H.T. |
| Soit un montant total du marché de : | 34 455,00 € H.T. |

Cet exposé entendu,
Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VI - COOPERATION MORLAIX COMMUNAUTE /SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que MORLAIX Communauté qui a la compétence traitement des déchets porte un projet de plateforme de compostage et souhaite mettre en place une filière compostage de végétaux pérenne sur son territoire. Afin d'atteindre cet objectif, il y a lieu d'élaborer un compost normé NF U44-051 et certifié par le CERAFEL et de mettre en place un écoulement local de ces composts vers des producteurs légumiers.

Le Président expose que le SMITRED étant en cours de définition de son projet de centre de tri bois déchet et plastiques issus de collectes séparées en déchèterie, doit se mettre en recherche de partenaires pour esquisser un plan d'approvisionnement en bois déchet et que MORLAIX Communauté dispose déjà d'une collecte en déchèterie qui pourrait être incorporée dans ce plan d'approvisionnement et est également intéressé par la mise en place d'une collecte séparée de plastiques en déchèterie.

Les parties s'étant rencontrées à plusieurs reprises pour échanger sur ces projets respectifs, ils ont finalement convenu d'étudier les modalités d'une coopération à la carte.

La première proposition concrète de coopération envisagée concerne l'accompagnement de MORLAIX Communauté par le SMITRED pour la mise en place d'un écoulement de compost végétal sur le territoire de MORLAIX. La déchèterie de LANMEUR, propriété de MORLAIX Communauté, étant située à 9 kilomètres de celle de PLESTIN LES GREVES desservie par le SMITRED, le Président propose, dans le cadre du marché en cours avec MORLAIX Communauté, de recevoir sur les plateformes de compostage de Plourivo et/ou de Pleumeur-Bodou du broyat de végétaux produit par le prestataire de MORLAIX communauté. Ce broyat serait acheminé par le transporteur de MORLAIX Communauté qui, au retour, chargerait une quantité de compost correspondante issue de la plateforme de Pleumeur-Bodou. Cette démarche permettrait de démarrer un écoulement local de compost de qualité vers la profession légumière du secteur de MORLAIX, dans l'attente de la réalisation par MORLAIX Communauté de sa propre plateforme de compostage.

Le Président propose d'acter cette coopération d'échange, portant sur un tonnage annuel estimatif de 4 000 t, dans le cadre du marché en cours.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.

VII - MISE A DISPOSITION DE PIQUAGES EN CHEMINEE A LA SOCIETE ENVEA

Dans le cadre de la nouvelle mise aux normes des rejets gazeux de l'UVE à l'échéance 2023 imposée par le nouveau BREF INCINERATION paru au mois d'août 2019 et auquel l'UVE est assujettie sous la rubrique IED 3520 A (Industrial Emissions Directive), de nouveaux piquages seront réalisés sur la cheminée accessibles par une nouvelle passerelle pendant l'arrêt technique programmé de 2019, travaux inclus au marché de chaudronnerie n° PA 2019-2.14.

L'objectif de ces nouveaux piquages est la mise en place dès 2020 d'un dispositif de suivi continu des émissions de mercure afin de déterminer si l'UVE respectera le futur seuil Hg auquel elle est assujettie et permettre la définition des réglages et travaux de mise en conformité éventuellement nécessaires pour la conformité des installations.

En attendant la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de mesure du mercure, la société ENVEA souhaite réaliser dans le cadre de la certification QAL1 de ses futures versions d'analyseurs en continu de poussières dans les fumées humides, l'ensemble des essais terrain en conditions réelles d'exploitation.

Ces essais menés par les équipes techniques d'ENVEA et de l'organisme certificateur sont planifiés pour une durée de 6 mois.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

VIII - CONTRAT CITEO - AVENANT CAP 2022

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor est signataire depuis 2018 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2022) avec l'éco-organisme en charge du soutien à la collecte et au recyclage des déchets d'emballages, CITEO. Répondant au Cahier des Charges des éco-organismes de la filière des déchets d'emballages ménagers, CITEO a été agréé par les pouvoirs publics le 5 mai 2017

Suite à l'arrêté modificatif du 4 janvier 2019, publié le 24 janvier 2019, le Cahier des Charges d'agrément a fait l'objet de plusieurs modifications concernant notamment la définition des standards par matériau et la création d'une option spécifique de reprise, assurée par CITEO, pour le standard « flux développement » (plastique).

Conformément à l'article 15.1.1 du CAP 2022, cet avenant a pour objet de modifier le CAP pour tenir compte des modifications du Cahier des Charges apportés par l'arrêté susvisé.

Le Président indique que cet avenant n'a pas d'impact pour le SMITRED, que ce soit sur les soutiens perçus de la part de l'éco-organisme, sur les flux produits en centre de tri ou sur les modalités de déclarations ou de reprise des matériaux.

Le Président propose de signer cet avenant.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant CAP 2022 tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IX - PORTES OUVERTES

8.1. ORGANISATION

Aimé DAGORN, 1^{er} Vice-Président, demande à Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente du déroulement des portes ouvertes du SMITRED les 12 et 13 octobre prochain.

Présentation par Rémi HENRIONNET de la partie sécurité prévue pour l'événement. Des précisions sont apportées sur le parcours PMR.

8.2. TABLE RONDE

Patricia LE GOAS, Vice-Présidente, présente l'organisation de la table ronde lors des portes ouvertes.

X - LISTE DES PROCEDURES ADAPTEES ET AVENANTS PASSES PAR DELEGATION

La liste des procédures adaptées et avenants passés par délégation est remise à chaque membre présent.

XI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19 heures 40.

**Pour le Président
Par délégation
Le 1^{er} Vice-Président
Aimé DAGORN**